



CONSEIL DU LIVRE

Avis n° 41

sur les répertoires institutionnels

Mai 2011

1. L'édition universitaire et le numérique

Des différents domaines du secteur du livre, l'édition spécialisée, notamment l'édition universitaire et scientifique, est sans nul doute un de ceux à être le plus directement et le plus fortement concerné par le développement du numérique.

Depuis une quinzaine d'années, on a ainsi assisté au développement d'une offre électronique tout à fait significative, d'abord dans le secteur des revues puis désormais dans celui des ouvrages, cette offre pouvant prendre la forme de sites de revues (ou d'ouvrages), de sites d'éditeurs ou de portails de publications.

Dans la plupart des cas, ces sites ne se limitent pas à dupliquer, sur le réseau Internet, des textes publiés sur support papier dans des revues ou dans des ouvrages ; ils intègrent divers services à valeur ajoutée (possibilité de recherche en plein texte, de constitution de bibliographies ou de dossiers personnels, de rebond d'un texte vers un autre, etc.).

Parallèlement, de nouveaux modèles économiques sont apparus, celui de la licence forfaitaire d'accès à des « bouquets », plus ou moins larges, de titres semblant par exemple s'imposer dans le domaine des revues, alors que, jusqu'à présent, les abonnements se prenaient plutôt titre par titre.

Le résultat de cette évolution est évident : jamais la diffusion des publications scientifiques ou universitaires n'a été aussi large, aussi rapide et aussi aisée qu'actuellement, ce qui est particulièrement important dans le contexte du passage progressif à une « société de la connaissance ».

2. Le mouvement *Open Access*

Toute chose a cependant son revers : cette évolution, qui requiert des investissements considérables de la part des maisons d'édition ou des opérateurs de portails, s'est soldée par une internationalisation accrue du secteur de la publication scientifique – les acteurs francophones tirant sans doute plus difficilement leur épingle du jeu que les acteurs anglo-saxons – et par une concentration très importante de celui-ci. On estime ainsi à plus de 30 % la part de marché du leader du secteur, Elsevier, après les différentes opérations de fusion/acquisition que ce groupe a pu réaliser au cours des dernières années.

Par ailleurs, les établissements universitaires et les bibliothèques constatent une augmentation très rapide des prix des services qui leur sont proposés, particulièrement quand ces services rassemblent des titres dits « à fort facteur d'impact », indispensables à une bibliothèque universitaire ou scientifique digne de ce nom.

En retour, se sont donc développées diverses initiatives que l'on peut regrouper dans ce qui est habituellement appelé « le mouvement *Open Access* ».

La motivation la plus couramment avancée par les promoteurs de ces projets est le souci de pouvoir diffuser au plus faible coût social possible les résultats des travaux des chercheurs et d'éviter des inégalités d'accès entre membres d'établissements riches et membres d'établissements plus pauvres, et/ou entre les différents pays du monde. Il s'agit aussi de faire en sorte que les résultats des recherches financées sur fonds publics puissent être accessibles librement et gratuitement.

Au-delà de cela, il peut exister d'autres motivations, dont l'importance est sans doute différente selon les promoteurs concernés :

- mettre en place un système d'archivage pérenne des versions numériques des résultats des travaux scientifiques ;
- améliorer la visibilité, sur l'Internet, des travaux des membres de telle ou telle institution scientifique ;
- faciliter le travail d'évaluation des chercheurs à titre individuel, ainsi que celui des laboratoires et/ou des universités et des établissements scientifiques ;
- accroître l'efficacité de l'édition scientifique, notamment en accélérant la diffusion des résultats des travaux de recherche.

En tout état de cause, ces initiatives peuvent être classées en deux catégories très différentes, les initiatives relevant de ce qu'il est coutume d'appeler l' « *Open Access Gold* » et les initiatives relevant de l' « *Open Access Green* », soit la « *Voie d'or* » et la « *Voie verte* ».

L'Open Acces Gold se définit comme un système d'édition qui voit le texte intégral des œuvres être accessible librement et gratuitement (sous forme électronique) pour tout lecteur.

Même s'il existe quelques initiatives dans le domaine des ouvrages – par exemple, le projet OAPEN soutenu par la Commission européenne –, cette formule concerne essentiellement aujourd'hui les seules revues scientifiques.

Si l'on en croit le *Directory of Open Access Journal* (D.O.A.J.), un peu plus de 6.000 titres – ce qui est loin d'être négligeable mais ce qui reste très faible au regard du nombre total, au niveau mondial, de publications scientifiques périodiques – auraient opté pour ce modèle. Dans certains cas, il s'agit de titres qui étaient publiés auparavant selon le modèle « classique », dans d'autres, il s'agit de nouveaux titres. Parfois, il s'agit d'initiatives publiques ou sans but lucratif mais parfois aussi il s'agit d'initiatives de maisons d'édition privées, le pionnier en la matière étant sans nul doute l'éditeur britannique Biomed Central du Groupe Springer.

L'Open Access Gold ne signifie pas, en effet, l'absence de modèle économique mais plutôt le renversement de celui-ci. Au modèle « classique » (où les coûts de publication sont supportés, via les abonnements, les ventes au numéro ou les ventes électroniques, par les lecteurs finaux ou par les bibliothèques dont ils sont membres – modèle dit du « financement aval ») se substitue un modèle fondé sur le « financement amont » des publications scientifiques (les coûts d'édition étant supportés soit par les auteurs, soit par les institutions auxquelles ils appartiennent, soit par les organismes ayant financé leurs recherches).

Il faut d'ailleurs noter que la distinction entre ces modèles de financement aval et amont tend à s'estomper, de plus en plus d'éditeurs proposant une formule de type « *Open Choice* » (l'auteur d'un article ayant la possibilité de voir son texte diffusé gratuitement sur le réseau, moyennant une contribution de sa part ou de la part de son institution, aux frais d'édition).

L'Open Access Green, lui, ne se définit pas comme un nouveau mode d'édition mais comme un moyen complémentaire de diffusion de textes scientifiques ayant, par ailleurs, fait l'objet d'une publication « classique ». Il s'agit, en effet, de permettre le dépôt sur des répertoires institutionnels d'une copie de ces textes, dans leur version initiale (avant donc tout travail de révision ou de correction effectué par l'éditeur ou par le comité de rédaction de la revue – version « *pre-print* ») ou dans leur version « *post-print* » (après révision et correction, et éventuellement après mise en page, c'est-à-dire dans leur version finale).

Il existerait aujourd'hui plus d'un millier de répertoires de ce type, tantôt institutionnels, tantôt nationaux, tantôt disciplinaires, l'initiative pionnière en la matière étant le projet arXiv, lancé au début des années 90, par P. Ginsparg dans le domaine de la physique nucléaire.

Il faut néanmoins noter que le dépôt dans ces répertoires institutionnels de textes publiés ne signifie pas nécessairement leur diffusion ouverte et immédiate. Dans certains cas, celle-ci peut être limitée aux membres de l'institution promotrice du projet ; dans d'autres, il peut y avoir application d'une « période d'embargo », les textes concernés n'étant disponibles qu'après un certain délai de façon à ne pas affecter l'exploitation normale des revues dans lesquelles ils ont été publiés.

Il existe d'ailleurs un outil, le site Sherpa-Romeo, permettant aux éditeurs – il est surtout utilisé par les éditeurs anglo-saxons – de faire connaître leur politique en ce qui concerne la diffusion, via ces répertoires, des textes qu'ils ont publiés.

3. *Open Access* et édition scientifique

Les motivations des promoteurs des initiatives *Open Access* sont, il va sans dire, parfaitement louables. Chacun peut, en effet, s'accorder pour considérer la science, de même d'ailleurs que la culture, comme un « bien commun » dont la diffusion la plus large – idéalement gratuite – devrait être assurée.

Il convient toutefois d'être également attentif aux effets pervers que les initiatives prises en raison de ces motivations pourraient, si l'on n'y prend garde, engendrer.

Il est, en effet, évident que le travail d'édition scientifique, que ce soit sur support papier ou sur support numérique, implique des investissements ou des coûts qu'il convient de pouvoir continuer à couvrir, au risque de ne pas participer à une amélioration de la diffusion des travaux scientifiques mais plutôt d'hypothéquer l'avenir de celle-ci.

En ce qui concerne l'*Open Access Gold*, la principale question à éclaircir est de savoir s'il existe une probabilité minimale de voir se dégager, à court ou moyen terme, des moyens financiers suffisants pour permettre le « financement amont » sinon de toutes les publications scientifiques au moins d'une part importante d'entre elles.

A ce sujet, le moins que l'on puisse dire est qu'il n'existe aucune certitude. Les rares études menées à cet égard font plutôt apparaître que, dans les pays européens, la mise en place d'un système à « financement amont » nécessiterait une augmentation des budgets publics consacrés à l'édition scientifique. Globalement neutre au niveau mondial, la mise en place d'un tel système se solderait, en effet, par un double mouvement de transfert de moyens financiers :

- diminution des dépenses des particuliers et des entreprises (l'accès aux publications scientifiques devenant gratuit), mais augmentation des dépenses des organismes publics ;
- diminution des dépenses des pays dont la part des auteurs est relativement faible dans l'ensemble des publications scientifiques mondiales mais fortement consommateurs de ces publications, mais augmentation des dépenses des pays dont la part des auteurs est importante dans l'ensemble des publications scientifiques et dont les dépenses documentaires sont, en termes relatifs, assez faibles, ce qui est le cas de la plupart des pays européens.

En outre, la mise en place d'un modèle à « financement amont » poserait des questions importantes en termes de planning et de conditions de déploiement. Enfin, les modalités précises éventuelles d'un tel renversement de modèle restent, elles aussi, largement inexplorées : quelles publications ceci devrait-il exactement concerner ? Comment garantir l'indépendance des revues/ouvrages face aux organismes financeurs ? Comment assurer le libre choix des auteurs ? Comment éviter des « effets de bord »

nuisibles aux autres secteurs éditoriaux, au-delà de l'édition de recherche (publications de vulgarisation, publications professionnelles, essais, ...) ? etc

Dans un tel contexte, malgré le caractère intellectuellement séduisant de l'*Open Access Gold*, il semble difficile d'imaginer dans un horizon temporel rapproché, autre chose qu'une évolution très progressive, par le biais notamment des formules « *Open Choice* » évoquées plus haut.

En ce qui concerne l'*Open Access Green*, le problème se pose en des termes très différents. A ce sujet, le plus urgent est, en effet, d'apprécier si et dans quelle mesure la diffusion, via des répertoires institutionnels, de textes ayant fait l'objet d'une publication « classique » est à même de peser sur les revenus de ces publications ou de leurs éditeurs, et éventuellement de les fragiliser.

Pour apprécier ceci, différents facteurs doivent entrer en ligne de compte :

- la valeur ajoutée, plus ou moins importante, des sites ou portails de revues par rapport aux répertoires institutionnels ;
- le taux de dépôt (c'est-à-dire la proportion de textes disponibles via ces répertoires) ;
- la facilité de repérage des textes déposés (facilité désormais largement accrue par des outils comme GoogleScholar) ;
- la nature des textes déposés (*pre-print* ou *post-print* – Cf. *supra*) ;
- le délai éventuel après lequel les textes déposés peuvent être accessibles à l'ensemble des internautes.

Sur ces deux derniers points, tout indique d'ailleurs qu'il existe de fortes différences entre les domaines concernés :

- s'il est vraisemblable, en effet, qu'un chercheur en sciences dures ou en médecine est très sensible – parce qu'il y a enjeu vital – au fait de disposer de la version finale d'un article (c'est-à-dire de la version intégrant toutes les corrections qui y ont été apportées), il en ira vraisemblablement très différemment pour un lecteur en sciences humaines et sociales ;
- par ailleurs, il est clair que la nécessité d'avoir accès le plus rapidement possible aux articles est, elle aussi, plus ou moins affirmée selon les domaines et les disciplines (plus marquée, par exemple, en médecine qu'en histoire, en lettres ou en philosophie).

En outre, l'impact éventuel, sur l'économie d'un titre (ou sur l'économie de son éditeur) d'une réduction de sa diffusion peut, lui aussi, être très variable. Une diminution, par exemple, de 10 % des abonnements ou des ventes au numéro pourrait être tout à fait supportable pour un titre en sciences dures, en anglais ou en américain, dont le marché est mondial (et dont les tarifs sont, en règle générale, très élevés) alors que la même diminution pourrait être susceptible d'entraîner la disparition rapide d'un titre de langue française dont la situation économique est, aujourd'hui, à ce point délicate qu'elle justifie l'octroi de subsides ou subventions de la part des pouvoirs publics.

4. L'Open Access en Communauté française

Le mouvement « *Open Access* » est manifestement un mouvement mondial. Apparu aux Etats-Unis au début des années 90, il a désormais un écho considérable sur le continent européen. Il est d'ailleurs significatif que deux des déclarations majeures adoptées sur ce sujet au cours des dernières années – la Déclaration de Budapest (2002) et la Déclaration de Berlin (2003) – l'aient été en Europe.

En Belgique, ce mouvement a été notamment initié par la Bibliothèque interuniversitaire de la Communauté française (BICTEL) qui a mis en place un répertoire de publications électroniques des différentes universités de Wallonie et de Bruxelles.

Aujourd'hui, toutes les universités disposent de répertoires institutionnels, les plus importants étant :

- DIAL, pour l'Académie de Louvain (<http://dial.academielouvain.be>) ;
- DI-fusion, pour l'U.L.B. (<http://difusion.ulb.ac.be>) ;
- ORBi pour l'U.Lg

Dans chacun de ces établissements, les enseignants et chercheurs sont donc invités à mentionner et/ou à déposer une copie électronique de leurs publications scientifiques (qu'il s'agisse d'articles de revues, de contributions à des ouvrages collectifs ou de livres) dans la version de leur choix (*pré* ou *post-print* avant ou après la mise en page éditeur), en précisant les modalités d'accès à ces documents (accès aux seuls membres de leur institution scientifique et/ou accès ouvert à tous les internautes, avec ou sans application d'une période d'embargo), en fonction des accords qu'ils ont passés, le cas échéant, avec leurs éditeurs.

A Liège, la situation est un peu particulière puisque le Conseil d'Administration de l'Université a décidé rendre *obligatoire* l'utilisation, par les membres de son personnel, du répertoire institutionnel ORBI.

Concrètement, sous peine de ne pas voir ses textes pris en compte dans l'évolution de sa carrière, tout chercheur ou enseignant doit désormais déposer les métadonnées (les

descriptifs) de toutes ses publications (parues depuis 2002) sur ce serveur. En ce qui concerne les articles de revues, il doit également déposer une copie électronique de ces documents (il n'y a pas, actuellement, d'obligation équivalente pour les textes publiés dans des ouvrages).

Les textes ainsi déposés sont accessibles sans délai à l'ensemble de la Communauté de l'ULG. Parallèlement, en ce qui concerne leur diffusion externe, l'auteur est invité à opter pour un des trois modèles suivants : accès libre (ouvert donc à tout internaute), accès libre après une période d'embargo ou accès réservé. Dans ces deux derniers cas, il a cependant été prévu un système permettant à tout internaute d'envoyer automatiquement à l'auteur d'un article une demande (motivée ou non) d'accès au texte intégral de celui-ci, (demande dite de « tiré à part ») et un système de réponse, semi-automatique (de la part de l'auteur concerné).

Dans la consultation qu'il a réalisée à la demande du Conseil du livre, le Professeur Alain Strowel analyse ces pratiques du répertoire ORBI et conclut notamment que (1) le système des « tirés à part » ne respectera sans doute pas les conditions restrictives des exceptions légales ;

(2) le système d'accès ouvert est encore plus douteux, vu la probabilité d'atteinte à l'exploitation normale de l'œuvre ;

(3) le fait que les articles concernés soient exploités sous forme numérique influe sur l'exploitation normale.

(Alain Strowel – Analyse des systèmes de répertoire institutionnel – 3/12/2010, p 19)

5. Recommandations

Etant donné ce qui précède, le Conseil du livre :

- a pris connaissance avec intérêt des différentes initiatives prises par les universités de la Communauté française en matière d'*Open Access* ;
- salue et partage les motivations de ses promoteurs, à savoir principalement la diffusion la plus large, la plus rapide, et au coût social le plus faible possible, des résultats des travaux scientifiques, ainsi que l'amélioration de la visibilité de leur institution ;
- rappelle cependant la nécessité de disposer de publications scientifiques qualifiées, validées et labellisées (ne se limitant pas à une simple collections d'articles), et la valeur ajoutée apportée par les maisons d'édition dans la production et la diffusion des publications scientifiques ;
- considère que, dans un contexte général de globalisation de l'édition scientifique, une attention particulière doit être apportée aux conditions de pérennité des publications francophones, particulièrement de celles éditées en Communauté française de Belgique.

- estime donc souhaitable la recherche de solutions équilibrées entre, d'une part, le fait de vouloir diffuser le plus largement possible les résultats des travaux scientifiques et, d'autre part, la nécessité de protéger les œuvres sous droits et d'assurer une rémunération suffisante aux acteurs en charge de l'édition, de la production et de la diffusion des publications scientifiques.

En conséquence, le Conseil du livre demande à Madame la Ministre de :

- suggérer aux maisons d'édition scientifiques de clarifier (quand cela n'est pas précisé dans leurs contrats d'édition) leur politique en matière d'Open Access, et de faire connaître au mieux celle-ci, que ce soit via le site SHERPA-ROMEO (www.sherpa.ac.uk/romeo) ou d'autres sites internet équivalents ;
- d'intervenir auprès des responsables des répertoires institutionnels afin de mettre en œuvre les moyens nécessaires, de façon à ce que les politiques des maisons d'édition et les contrats passés entre celles-ci et les auteurs et/ou comités de rédaction soient effectivement respectés sur les sites dont ils ont la responsabilité, y compris via les systèmes de demande de « tirés à part » électroniques qu'ils ont éventuellement mis en place ;
- inciter les éditeurs, les auteurs et les responsables des répertoires institutionnels à se concerter pour définir de commun accord des règles de fonctionnement des répertoires institutionnels qui sont à même d'assurer un équilibre entre les deux objectifs (diffusion la plus large possible des travaux des chercheurs, et maintien d'un système de rémunération des acteurs en charge des activités d'édition et de diffusion des publications scientifiques) ;
- recommander en tout cas aux différents acteurs concernés d'éviter de prendre toute initiative unilatérale – comme l'élargissement éventuel des systèmes obligatoires de dépôt – qui risquerait de défavoriser davantage l'édition scientifique francophone.